



ACADEMIE DE LILLE Flash infos Novembre 2014

Sommaire :

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:

GRESSIER Valérie

Valerieg20@hotmail.fr OU

lillesnics@gmail.com

Tel 06 75 72 21 58

**Secrétaire Départementale
Pas de Calais**

THILLIEZ Martine

Collège M. Piquet MOLINGHEM

martine.thilliez@laposte.net

Secrétaire Départementale nord :

LEFEBVRE Marie Luce

Collège F.Villon Walincourt

Luce_lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique

VERVAECKE Marie

Lycée Beaupré BP 700 79

59481 HAUBOURDIN CEDEX

Tél.: 03/20/07/63/83

.x.trublin@free.fr

Notre adresse
SNICS/FSU
276 bd de l'usine
Bourse du travail
59000 LILLE

EDITO

Force est de constater qu'actuellement nous sommes envahis de messages pour nous inciter à voter aux élections professionnelles. La campagne bat son plein !!! Le SNICS vous invite aussi à voter !!

Pour le SNICS/FSU LILLE, notre investissement auprès de l'ensemble de nos collègues tous au long de ces années (et pas seulement depuis quelques mois comme nombre de syndicats !!) n'est plus à démontrer.

Notre publication nationale (DE BUT EN BLANC), notre flash d'information mensuel académique, notre site académique (<http://snics-fsu-lille.jimdo.com/>) notre implication dans les instances académiques, notre disponibilité, notre proximité lors des réunions syndicales, etc..... permet aux collègues de connaître et de faire confiance au SNICS/FSU

Le SNICS/FSU national, syndicat majoritaire, n'a cessé de mener et remporter des combats pour promouvoir notre profession. Nous avons obtenu, entre autres, notre intégration dans un corps de catégorie A.

Le SNICS/FSU est un syndicat responsable, actif, constructif.

ELISEZ VOS REPRESENTANTS
DU

27 novembre au 4 décembre 2014

Voter pour le SNICS/FSU, c'est élire des représentants des personnels qui seront votre voix, donc la voix de la profession infirmière.

LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Du 27 novembre au 4 décembre TOUS les personnels de la fonction publique votent.

POURQUOI VOTER ??? POUR QUI VOTER ????

Les élections professionnelles fixent la représentativité des syndicats pour les 4 ans à venir.

Vous avez **4** votes à exprimer :

1^{er} vote : le Comité Technique Ministériel (CTM)

2^{eme} Vote : le Comité Technique Académique (CTA)

Ce sont des instances compétentes en terme d'organisation et de fonctionnement des administrations, établissements ou services, de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, de règles statutaires, d'évolution technologiques et de méthodes de travail et leur incidence sur les personnels, de grandes orientations en matière de politique indemnitaire, d'égalité professionnelle, parité et lutte contre les discriminations, de formation et développement des compétences professionnelles.

Avec d'autres syndicats de l'Education Nationale (pour les professeurs des écoles, des enseignants de collèges, lycées, etc...) le SNICS est présent dans les CT : tous ces syndicats sont rassemblés sous l'étiquette FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Pour ces 2 votes : vous ne votez donc pas SNICS mais FSU.

3^{eme} vote : la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN)

4^{eme} Vote : la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA)

Ces commissions sont consultées pour toutes les questions relatives aux carrières individuelles des personnels infirmiers : titularisation, entretien professionnel, bonification, mutation, avancement de grade, détachement, congés, sanctions disciplinaires.....

Le SNICS présente sa liste avec des collègues dans chaque grade (CN, CS, HC)

Pour ces 2 votes : votez SNICS !!

Pour toutes ces instances, les élues du SNICS/FSU représentent l'ensemble de la profession avec pour ligne de conduite équité et transparence.

Nous avons besoin d'une mobilisation maximum !!!

COMMENT VOTER ??

Le vote est EXCLUSIVEMENT électronique. Vous devez au préalable vous assurer que votre messagerie professionnelle fonctionne

L'accès se fait par la page du rectorat : www.ac-lille.fr rubrique Webmail à droite sur la page d'accueil. Identifiant = initiale du prénom + nom, ex : pdurand ; Mot de passe = NUMEN

Vous devez activer DES MAINTENANT votre espace électeur. A ce jour très peu de collègues ont activé leur espace électeur et nous craignons des difficultés d'encombrement lors de l'ouverture des votes.

Plusieurs étapes :

1^{ER} ETAPE : Je me connecte à mon espace électeur sur : <https://vote2014.education.gouv.fr>

* je saisis mon adresse de messagerie professionnelle comme identifiant (.....@ac-lille.fr)

* je crée mon **mot de passe électeur** (il doit comporter 8 caractères minimum dont une majuscule, une minuscule et un chiffre)

* **Je confirme en me connectant sur ma messagerie professionnelle, via un lien envoyé sur ma messagerie professionnelle (nom.prenom@ac-lille.fr) le mot de passe que j'ai défini.**

2eme ETAPE : En attendant la date des élections

Je peux consulter les listes électorales publiées en ligne sur mon espace électeur.

Je peux consulter en ligne sur mon espace électeur les professions de foi et les listes de candidats pour chacun de mes scrutins. (C.A.P.A. et C.T.A.)

3eme ETAPE : Dès le mardi 4 Novembre,

Je reçois ma notice de vote : Elle m'est remise en main propre dans mon établissement ; résidence administrative, contre émargement, ou à mon adresse postale ou par mél dans certains cas (ex. : congés longue maladie, non titulaires recrutés tardivement)

Elle contient mon **identifiant électeur**.

A partir du 13 novembre jusqu'au 4 décembre 16h50 (heure de Paris), en cas de perte de la notice de vote, je peux récupérer mon identifiant électeur en me connectant à mon espace électeur
SI JE N'AI PAS RECU MA NOTICE DE VOTE JE CONTACTE LES COLLEGUES DU SNICS.

4eme ETAPE : la plus importante !!!!

Du jeudi 27 novembre 10h au jeudi 4 décembre 17h : JE VOTE

Vous devez être en possession de votre mot de passe électeur et de votre identifiant électeur.

Le jour où vous souhaitez voter, **entre le 27 novembre 10h et le 4 décembre 17h** 24h/24 et 7j/7
Connectez-vous www.education.gouv.fr/electionspro2014

Cliquez sur "je vote"

Saisissez votre identifiant électeur et votre mot de passe électeur que vous avez-vous même créé

Participez aux 4 scrutins qui vous sont ouverts : C.T.A., C.T.M. C.A.P.N. ET C.A.P.A.

L'ensemble des résultats des élections professionnelles 2014 est consultable à compter du vendredi 5 décembre en fin d'après-midi

**Pour les Comités Techniques C. T. Académique., et
C.T. Ministériel.
Votez FSU !**

**Pour les Commissions Administratives Paritaires,
Académique C.A.P.A. et Nationale C.A.P.N.,**

Votez SNICS-FSU !

VOS CANDIDATES A LA CAPA
(COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITIAIRE ACADEMIQUE)
Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé
Fédération Syndicale Unitaire

Infirmier Hors classe

- 1-Mme VERVAECKE Marie, Lycée Beaupré, HAUBOURDIN 59
- 2-Mme VERCOUTRE-CORION Nathalie, Lycée Montebello, LILLE 59
- 3-Mme SEYS Joëlle, Clg du Septentrion, BRAY DUNES 59
- 4-Mme STIEVENARD Béatrice, Clg P Langevin, AVESNES LES AUBERT 59

Infirmier de Classe supérieure

- 1-Mme GRESSIER Valérie, Lycée du Détroit, CALAIS 62
- 2-Mme LEFEBVRE Marie Luce, Clg F Villon, WALINCOURT SELVIGNY 59
- 3-Mme BOURLEAU Claudie, Lycée J Perrin, LAMBERSART 59
- 4-Mme MARYNIEUX Evelyne, Clg A. Calmette, WASQUEHAL 59

Infirmier de Classe normale

- 1-Mme THILLIEZ Martine, Clg M Piquet, MOLINGHEM 62
- 2-Mme VANCAEMELBECKE Fabienne, Lycée L Pasteur, SOMAIN 59
- 3-Mme THOBOIS Sylvie, Lycée P et M Curie, AULNOYE AYMERIES 59
- 4-Mme BISIAUX Sarah, Lycée J Mousseron, DENAIN 59

ACTUALITES ACADEMIQUES « info diverses »

ASSISTER AUX REUNION SYNDICALES

Le SNICS propose durant l'année des réunions syndicales de proximité. Conformément aux textes, vous avez la possibilité d'assister tous les trimestres à une réunion syndicale dans le lieu de votre choix. Les réunions du SNICS sont ouvertes à tous et c'est le lieu d'informations, d'échanges, avec les collègues et les membres du bureau académique et de suivre aussi votre carrière.

Nous comptons sur votre présence à l'une de nos réunions : au choix Valenciennes ou Douai ou Tourcoing ou Béthune ou Lille. La convocation en PJ est à remettre au chef d'établissement qui ne peut refuser.

LE REGIME INDEMNITAIRE I.F.T.S.

Chaque année, le SNICS/FSU interpelle le rectorat sur le reliquat de l'enveloppe annuelle des IFTS. En effet nous demandons comment est ventilé l'argent non distribué de l'enveloppe IFTS en fin d'année. Dans des académies, les collègues perçoivent une somme plus importante sur la paye de décembre. Mais rien dans notre académie..... sauf cette année !!!!!

Une « mesure exceptionnelle 2014 » de 140 euros sur la paye de décembre pour les collègues percevant les IFTS. Et pour nos collègues en internat, qui ne perçoivent toujours pas d'IFTS, RIEN !!!et nous sommes toujours dans l'attente de mesures...

Lors de notre passage en catégorie A si nous avons conservé le même coefficient avec des IFTS de 2eme catégorie nous aurions 74.21 euros par mois en plus et depuis juillet 2012 cela représente plus de 2200 euros..... a méditer !

Aussi, lors du CTA du 6 novembre 2014, le SNICS est intervenu par la lecture d'une déclaration et en ajoutant que les postes en internat sont difficiles à pourvoir et que cette inégalité de traitement en est sûrement aussi la cause.

Monsieur le Recteur,

Le SNICS/FSU se félicite de cette indemnité exceptionnelle de 140 euros en décembre 2014. Nous revendiquons depuis des années à bénéficier d'un reliquat comme cela se fait dans les autres académies.

Cependant, nous sommes toujours en attente d'une revalorisation de nos IFTS suite à notre passage en catégorie A (décret du 9 mai 2012). Dans la circulaire du 19 août 2013, sur les dispositions relatives à l'enveloppe indemnitaire 2013, le ministère de la fonction publique a retenu le principe d'un nouveau montant de référence IFTS pour les INFENES qui est toujours en cours de définitionet pour nos collègues en poste en internat qui ne perçoivent pas d'IFTs, nous sommes toujours en attente d'une modification du décret, engagement pris par le ministère.

Face à ces inégalités génératrices de tensions au sein de la profession, le SNICS défend l'intégration de ces primes dans le traitement brut de façon à en assurer la prise en compte dans le calcul de la retraite.

Valérie GRESSIER membre suppléante CTA, secrétaire académique du SNICS/FSU

LES VACCINATIONS :

Après une campagne de vaccination contre Hépatite B et une campagne de vaccination contre le H1N1 dont on connaît les suites, voilà une campagne pour la vaccination contre la méningite C !!

Que penser de cet article ???

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) et le Centre spécialité pharmaceutique (CSP), qui distribue en France le vaccin Meningitec®, annoncent le rappel de tous les lots actuellement présents sur le marché européen.

Vaccin utilisé pour la prévention des infections invasives à méningocoque C (septicémies et méningites) le Meningitec® fait l'objet d'une procédure de rappel depuis le 25 septembre 2014. Sur son site, l'Agence nationale du médicament (ANSM) indique que la décision a été prise en accord avec le laboratoire CSP (qui fabrique le produit rappelé) "par mesure de précaution [...] du fait de la détection de la présence de particules au sein de certaines seringues."

Lots rappelés : "MENINGITEC®, suspension injectable en seringue pré remplie"

Rappel : cette campagne ne concerne pas les personnels infirmiers.

DIVERS

Le ministère de l'Education Nationale ayant choisi de renforcer les établissements REP +, nous apprenons que le rectorat propose un « redéploiement » aux assistantes sociales. Elles vont devoir couvrir ces collègues REP + ainsi que les secteurs primaires.....sans création de postes !!

Que va proposer le rectorat aux infirmières ??? 2 infirmières en collèges REP+ sachant que nous n'aurons pas de création de postes.... DANGER pour les petits collègues, les petits LP ?????? Le SNICS est vigilant ! Il ne faut pas déshabiller PIERRE pour habiller PAUL !!!!

La secrétaire académique
Valérie GRESSIER